

1. Préambule

Les déplacements des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires ont une finalité éducative et pédagogique qui répondent aux missions du collège, en cohérence avec son projet d'établissement.

Les sorties et voyages scolaires ne sont ni des voyages touristiques ni des vacances, ni une fin en soi : ils s'inscrivent dans la continuité des cours ou des projets éducatifs et font l'objet d'une mise en œuvre précise, avec une préparation en amont, des objectifs à atteindre en termes d'acquisition, de découverte, d'ouverture culturelle, et des prévisions de réinvestissement et d'exploitation pédagogique après le déplacement des élèves.

2. Engagements du collège

Le collège prend ses responsabilités en organisant le projet de sortie [les enseignants et responsables du projet], en jugeant de l'intérêt pédagogique et des conditions matérielles de mise en œuvre [le chef d'établissement], en se prononçant sur le financement du projet [le conseil d'administration].

3. Engagements des élèves

Les élèves s'engagent à bien se comporter, notamment en respectant les points suivants :

- **Représentation**

Chaque élève en sortie représente son école. Il doit appliquer les règles élémentaires de la politesse et du savoir-vivre ensemble. Il convient de respecter la culture locale et de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur dans le lieu visité, notamment en cas de déplacement à l'étranger.

- **Respect du matériel**

Lors des visites, en centre d'hébergement, dans les moyens de transport empruntés, chaque élève doit se conformer aux consignes spécifiques de ces lieux.

En cas de dégât matériel, la responsabilité personnelle de l'auteur des faits sera recherchée et les responsables légaux seront tenus à la réparation ou au dédommagement, y compris financier.

- **Sécurité des personnes**

Les élèves veillent à ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres participants par des conduites à risque ou inadaptées à la situation. En cas de suspicion de danger ou de faits réputés critiques pour un camarade, l'élève alerté a obligation de constater immédiatement un responsable accompagnateur.

- **L'obéissance due aux accompagnateurs**

Chaque élève respecte l'autorité des accompagnateurs pendant toute la durée de la sortie scolaire comme c'est le cas en classe au collège. Les consignes données par les enseignants ne sont pas facultatives mais impératives, notamment le strict respect des horaires lors des quartiers libres, les conduites à tenir lors des activités en autonomie.

- **Le suivi du programme**

Les activités organisées par les accompagnateurs et les responsables du projet s'imposent aux élèves : les visites et les repas prévus, par exemple, sont obligatoires.

La ponctualité de chacun rend possible la participation de tous aux activités prévues : ne pas se mettre en retard, c'est respecter l'ensemble du groupe.

- **Le droit à l'image et l'usage des appareils mobiles**

Sauf avis contraire de l'organisateur, l'usage raisonné des appareils mobiles (ex : smartphones, tablettes) peut être toléré en voyage scolaire, sous conditions précisées par les accompagnateurs (horaires, lieux, usages). En aucun cas le droit à l'image ne pourra être atteint (ex : publications, mêmes éphémères, d'images ou vidéos sans accord de l'intéressé) ni les élèves subir des pressions ou du harcèlement (physique, moral ou numérique).

- **Consommation de produits illicites**

Toute consommation, possession, transport de produits illicites ou toxiques par les élèves est strictement interdite. Les dispositions du règlement intérieur du collège continuent de s'appliquer à cet égard.

Fiche sanitaire de liaison

Je soussigné(e), Mme/M., responsable légal de l'enfant en classe de, l'autorise à participer à la sortie/au voyage du au, organisé(e) par Mme / M.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

- L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI – NON*

Si OUI, joindre une ordonnance du médecin avec les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant et avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

Modalités à compléter conjointement entre les représentants légaux et l'organisateur du voyage :

.....
.....
.....

Signature organisateur du voyage :

- L'enfant a-t-il des allergies ? OUI – NON*

Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....
.....
.....

- Précisez toutes informations médicales qui pourraient être utiles pendant le voyage :

.....
.....
.....

- Les médicaments ou traitements présentant une contre-indication :

.....
.....
.....

- L'enfant est à jour avec ses vaccins : OUI – NON*

- Nom et coordonnées du médecin traitant de l'enfant :

.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

- Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier (allergie ou autre) : OUI — NON *

Si oui, précisez :

.....
.....
.....

* : à entourer.

Date et signature des responsables légaux :